

Envoi : 14/11/2017

Réception par le Préfet : 14/11/2017

Publication : 17/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-10-11-1

Séance du vendredi 10 novembre  
2017

### **ACCUEIL D'UNE DELEGATION DU POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) A L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL D'ENSISHEIM DU 30 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2017**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-11-11 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 8 septembre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'accueil d'une délégation polonaise du 30 novembre au 4 décembre 2017 pour l'animation d'un stand au marché de Noël d'Ensisheim,
- autorise la prise en charge par le Département des frais générés par cette action, évalués à 4 000 €.

Le montant exact des frais engendrés sera prélevé sur le programme F614, imputation 011-048-6185-2686-114 du budget départemental 2017 sur présentation de justificatifs.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité